



TROUSSE DE MISE EN CANDIDATURE

29 SEPTEMBRE AU 23 OCTOBRE 2022



**EXCELLENCE
SPORTIVE
OUTAOUAIS**



TABLE DES MATIÈRES

1. DESCRIPTION DU GALA EXCELLENCE OUTAOUAIS	2
2. PÉRIODE DE MISE EN CANDIDATURE	2
3. À NOTER	3
4. DÉROULEMENT DU GALA	3
5. CATÉGORIES DES DISTINCTIONS	3
5.1. Réalisations sportives	3
5.2. Engagement et leadership	3
5.3. Rayonnement et fierté régionale	3
6. BOURSES ET DISTINCTIONS	4
6.1. Bourses de réalisations sportives	4
6.2. Bourses d'excellence	5
6.3. Bourses d'engagement et de leadership	6
6.4. Bourses de rayonnement et fierté régionale	6
7. SÉLECTION DES RÉCIPENDAIRES	7
8. CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ GÉNÉRAL	7
9. INFORMATIONS	7
10. DÉFINITIONS, CRITÈRES ET PRÉREQUIS DES CATÉGORIES	8
Réalizations sportives	8
Engagement et leadership	10
Rayonnement et fierté régionale	11

Dans le présent document, le genre masculin est utilisé comme générique dans le seul but d'alléger le texte et de faciliter la lecture.

Tous les dossiers de candidatures seront évalués équitablement selon les informations fournies et le réseau de compétition de chacun. Plus précisément, les dossiers d'athlètes paraspports, quelle que soit la catégorie déposée, seront évalués équitablement selon son propre réseau de compétition de même que pour un entraîneur ou officiel travaillant avec des athlètes en situation d'handicap.



1. DESCRIPTION DU GALA EXCELLENCE OUTAOUAIS

Excellence sportive Outaouais, en collaboration avec la Ville de Gatineau, la MRC du Pontiac, la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau, la MRC de Papineau, la MRC des Collines-de-l'Outaouais ainsi que Loisir sport Outaouais sont fiers de vous présenter le Gala Excellence sportive Outaouais.

Lors du Gala Excellence sportive Outaouais, l'excellence et la persévérance seront mises en valeur en soulignant différentes catégories sportives.

Le Gala Excellence sportive Outaouais vise les objectifs suivants :

- Rassembler les acteurs du milieu sportif afin de célébrer l'excellence.
- Encourager et récompenser des gens de la région qui œuvrent dans le domaine du sport.
- Reconnaître l'implication et l'excellence afin d'encourager le développement du sport dans la région.

2. PÉRIODE DE MISE EN CANDIDATURE

La période de mise en candidatures est du 29 septembre au 23 octobre 2022, 23h59.

Soumettez une candidature en ligne en trois étapes faciles :

1. Rendez-vous à www.sportoutaouais.ca dans la section Gala;
2. Téléchargez la trousse de mise en candidatures et, selon les critères, choisissez la catégorie de prix appropriée ;
3. Remplissez et envoyez le formulaire à même le site. Dans le cas où vous ne pouvez déposer de candidature via le formulaire, merci d'en aviser centre@sportoutaouais.ca

Une fois le formulaire envoyé, vous recevrez un courriel de confirmation. Les nominés ainsi que les responsables des dossiers seront informés au mois de novembre



3. À NOTER

- Les candidatures doivent être soumises via le site Web, sans exception, avant 23h59 le 23 octobre 2022.
- Le nom d'une personne ou d'un organisme peut être soumis dans une seule catégorie de prix.
- L'ensemble des communications sont effectuées par courriel. L'adresse de correspondance est centre@sportoutaouais.ca
- Il est important d'obtenir la permission de la personne avant de soumettre sa candidature.

4. DÉROULEMENT DU GALA

Le Gala Excellence sportive Outaouais se tiendra virtuellement, à la fin de l'automne 2022.

5. CATÉGORIES DES DISTINCTIONS

5.1 Réalisations sportives

- Athlète internationale féminine
- Athlète international masculin
- Athlète nationale féminine
- Athlète national masculin
- Athlète provinciale féminine
- Athlète provincial masculin
- Athlète découverte féminine
- Athlète découverte masculin
- Équipe excellence
- Équipe relève

5.2 Engagement et leadership

- Bénévole de l'année
- Officiel de l'année
- Entraîneur excellence
- Entraîneur relève
- Hommage au bâtisseur - Prix Lise-Waters

5.3. Rayonnement et fierté régionale

- Organisme de l'année



6. BOURSES ET DISTINCTIONS

6.1. Bourses de réalisations sportives

Trente-deux (32) bourses de Réalisations sportives seront remises aux finalistes des catégories suivantes : athlète international féminin/masculin, athlète national féminin/masculin, athlète provincial féminin/masculin et athlète découverte féminin/masculin. Un montant total de 9 600 \$ sera remis aux finalistes de ces catégories.

Catégories	Bourses de réalisations sportives
Athlète international féminin/masculin	500 \$
Athlète national féminin/masculin	300 \$
Athlète provincial féminin/masculin	250 \$
Athlète découverte féminin/masculin	150 \$



6. BOURSES ET DISTINCTIONS

6.2. Bourses d'excellence

Dix (10) bourses d'excellence seront remises aux récipiendaires des catégories suivantes : athlète international féminin/masculin, athlète national féminin/masculin, athlète provincial féminin/masculin, athlète découverte féminin/masculin, équipe excellence et équipe relève. Un montant total de 5 850 \$ sera remis aux récipiendaires de ces catégories.

Catégories	Bourses d'excellence
Athlète international féminin/masculin	1 000 \$
Athlète national féminin/masculin	700 \$
Athlète provincial féminin/masculin	500 \$
Athlète découverte féminin/masculin	350 \$
Équipe excellence	500 \$
Équipe relève	250 \$



6. BOURSES ET DISTINCTIONS

6.3. Bourses d'engagement et de leadership

Entraîneur

Deux (2) bourses de rayonnement et fierté régionale seront remises aux récipiendaires des catégories suivantes : Entraîneur Excellence et Entraîneur relève. Cette bourse sera offerte sous forme de service et de rencontres individuelles avec un intervenant ESO dans la discipline de leur choix pour parfaire à leur développement

6.4. Bourses de rayonnement et fierté régionale

Organisme

Une bourse de rayonnement et fierté régionale d'un montant de 500\$ sera remise au récipiendaire de la catégorie.

Catégories	Bourses
Entraîneur Excellence	Cinq rencontres individuelles
Entraîneur Relève	Trois rencontres individuelles
Organisme	500 \$



7. SÉLECTION DES RÉCIPENDAIRES

Un comité de sélection aura la tâche d'évaluer et de sélectionner les finalistes et les récipiendaires de chaque catégorie.

8. CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ GÉNÉRAUX

Pour l'ensemble des catégories de prix, les critères d'admissibilité suivants s'appliquent à chaque dossier de mise en candidature reçu :

- Les prix sont remis à des citoyens canadiens qui réalisent principalement leurs actions sur le territoire de l'Outaouais : Ville de Gatineau, MRC des Collines-de-l'Outaouais, MRC de Papineau, MRC de La Vallée-de-la-Gatineau et MRC de Pontiac.
- Les actions doivent être réalisées entre le 1er septembre 2021 et le 31 août 2022.
- Les événements doivent être réalisés sur le territoire de l'Outaouais.

Pour connaître la définition des catégories de prix et l'ensemble des critères d'admissibilité, veuillez-vous référer au tableau que vous retrouverez aux pages suivantes.

9. INFORMATIONS

Si vous souhaitez obtenir plus d'informations, nous vous invitons à communiquer avec le comité organisateur à l'adresse courriel centre@sportoutaouais.ca



10. DÉFINITIONS, CRITÈRES ET PRÉREQUIS DES CATÉGORIES RÉALISATION SPORTIVE

RÉALISATIONS SPORTIVES		
CATÉGORIES	DÉFINITIONS	PRÉREQUIS
ATHLÈTE INTERNATIONAL FÉMININ/MASCULIN DE L'ANNÉE	L'athlète s'étant le plus distingué lors de compétitions de niveau international. Cet athlète peut, selon sa discipline, faire partie de l'équipe nationale, avoir participé aux Jeux olympiques, aux Jeux paralympiques, aux Jeux du Commonwealth, aux Jeux panaméricains, aux Jeux parapanaméricains, aux Universiades ou au circuit de compétition à l'échelle internationale.	Les performances ou actions doivent être réalisées entre le 1er septembre 2021 et le 31 août 2022. L'athlète doit pratiquer un sport fédéré.
ATHLÈTE NATIONAL FÉMININ/MASCULIN DE L'ANNÉE	L'athlète s'étant le plus distingué lors de compétitions de niveau national et parfois international (moins de deux événements internationaux par année). Cet athlète peut, selon sa discipline, faire partie de l'équipe provinciale, avoir participé aux Jeux du Canada ou au circuit de compétition à l'échelle nationale.	Les performances ou actions doivent être réalisées entre le 1er septembre 2021 et le 31 août 2022 L'athlète doit pratiquer un sport fédéré.
ATHLÈTE PROVINCIAL FÉMININ/MASCULIN DE L'ANNÉE	L'athlète s'étant le plus distingué lors de compétitions de niveau provincial et parfois national (moins de deux événements nationaux par année). Cet athlète peut, selon sa discipline, faire partie de l'équipe de la région, avoir représenté la région aux Jeux du Québec ou avoir participé au circuit de compétition à l'échelle provinciale.	Les performances ou actions doivent être réalisées entre le 1er septembre 2021 et le 31 août 2022 L'athlète doit pratiquer un sport fédéré.



10. DÉFINITIONS, CRITÈRES ET PRÉREQUIS DES CATÉGORIES RÉALISATION SPORTIVE (2)

RÉALISATIONS SPORTIVES		
CATÉGORIES	DÉFINITIONS	PRÉREQUIS
ATHLÈTE DÉCOUVERTE FÉMININ/MASCULIN DE L'ANNÉE	L'athlète s'étant le plus distingué par son potentiel et sa progression lors de compétitions de niveau régional et parfois provincial (moins de deux événements provinciaux par année). Cet athlète peut, selon sa discipline, avoir participé au circuit de compétition à l'échelle régionale.	Les performances ou actions doivent être réalisées entre le 1er septembre 2021 et le 31 août 2022. L'athlète doit pratiquer un sport fédéré. L'athlète pratique cette discipline depuis moins de cinq ans.
ÉQUIPE EXCELLENCE DE L'ANNÉE	L'équipe s'étant la plus distinguée lors de compétitions sportives de niveau national et/ou international. Cette équipe peut, selon sa discipline, avoir participé à un circuit organisé d'un sport collectif au niveau régional, provincial, national et/ou international.	Les performances ou actions doivent être réalisées entre le 1er septembre 2021 et le 31 août 2022. L'équipe doit pratiquer un sport fédéré.
ÉQUIPE RELÈVE DE L'ANNÉE	L'équipe s'étant la plus distinguée lors de compétitions sportives de niveau régional, provincial, national et/ou international. Cette équipe peut, selon sa discipline, avoir participé à un circuit organisé d'un sport collectif au niveau régional et/ou, provincial.	Les performances ou actions doivent être réalisées entre le 1er septembre 2021 et le 31 août 2022. L'équipe doit pratiquer un sport fédéré.



10. DÉFINITIONS, CRITÈRES ET PRÉREQUIS DES CATÉGORIES

ENGAGEMENT ET LEADERSHIP

ENGAGEMENT ET LEADERSHIP		
CATÉGORIES	DÉFINITIONS	PRÉREQUIS
BÉNÉVOLE DE L'ANNÉE	Le bénévole s'étant le plus distingué par son implication. Ce bénévole s'est particulièrement démarqué par son implication pour le développement sportif ou du loisir.	Les actions doivent être réalisées entre le 1er septembre 2021 et le 31 août 2022. Le bénévole ne doit pas être rémunéré.
OFFICIEL DE L'ANNÉE	L'officiel s'étant le plus distingué par la qualité de son engagement. Cet officiel est reconnu pour la qualité de son engagement dans le jugement et l'arbitrage des épreuves de sa discipline dans des compétitions au niveau régional, provincial, national ou international.	Les actions doivent être réalisées entre le 1er septembre 2021 et le 31 août 2022.
ENTRAINEUR EXCELLENCE DE L'ANNÉE	L'entraîneur s'étant le plus distingué par la performance des athlètes qu'il entraîne. Cet entraîneur est reconnu pour sa compétence dans l'entraînement des athlètes de sa discipline dans des compétitions au niveau national ou international.	Les actions doivent être réalisées entre le 1er septembre 2021 et le 31 août 2022. L'entraîneur doit être reconnu par sa fédération sportive.
ENTRAINEUR RELÈVE DE L'ANNÉE	L'entraîneur s'étant le plus distingué par la performance des athlètes qu'il entraîne. Cet entraîneur est reconnu pour sa compétence dans l'entraînement des athlètes de sa discipline dans des compétitions au niveau régional ou provincial.	Les actions doivent être réalisées entre le 1er septembre 2021 et le 31 août 2022. L'entraîneur doit être reconnu par sa fédération sportive.

10. DÉFINITIONS, CRITÈRES ET PRÉREQUIS DES CATÉGORIES

RAYONNEMENT ET FIERTÉ RÉGIONALE

ENGAGEMENT ET LEADERSHIP		
CATÉGORIES	DÉFINITIONS	PRÉREQUIS
ORGANISME DE L'ANNÉE	L'organisme en sport s'étant le plus distingué par son impact et ses réalisations. Cet organisme est reconnu pour la qualité de ses retombées sociales, communautaires, sportives et économiques pour la région de l'Outaouais. Les organismes en économie sociale sont éligibles dans cette catégorie de prix.	<p>Les actions de l'organisme doivent être réalisées entre le 1er septembre 2021 et le 31 août 2022.</p> <p>L'organisme ne doit pas avoir remporté ce prix l'an dernier.</p>

